

## Convention d'Adhésion aux Services de Réception et d'Exécution des Ordres de Bourse via FINACorp Online

Cadre réservé à FINACorp	
Identifiant unique :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Numéro de compte :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Entre les soussignés :

**FINACorp**

Intermédiaire en bourse, Agrément du CMF n° 33/95 du 25/12/1995, société anonyme au capital de 1,000,000 de dinars sise à la rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis

RC : B 146031997 – Matricule fiscale : 538988 P/A/M/000

**d'une part**

Et,

Nom et prénom : .....

CIN n° : ..... délivrée le : ..... à .....

Profession : .....

Email : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... ville : .....

Tél : .....

Agissant pour le compte de .....

ci-après dénommé « le Client »

**d'autre part**

Il a été convenu ce qui suit :

**Article premier : Objet de la convention**

La présente convention définit les conditions générales applicables dans le cadre de la prestation de services de réception et d'exécution des ordres de bourse par FINACorp via son site internet dédié « FINACorp Online », et ce pour le compte du Client titulaire d'un ou de plusieurs comptes titres ouverts dans ses livres, conformément à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°13 relative aux conditions de traitement des ordres de bourse et aux normes minimales des registres tenus sur des supports informatiques.

**Article 2 : Adhésion aux services de FINACorp Online**

Le Client qui souhaite bénéficier de ce service doit dûment remplir et signer la présente Convention d'Adhésion aux Services de Réception et d'Exécution des Ordres de Bourse via la plateforme de transmission d'ordres en ligne FINACorp Online.

Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere)  
1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tél. : +216 71 656 122 – Fax : +216 71 656 269  
Tunis-based brokerage firm CMF N° 33/95  
RC : B146031997 – Code TVA : 538988/P/A/M/000  
www.finacorp.net

FINACorp fournit au Client optant pour la transmission d'ordres via FINACorp Online une clé privée « nom d'utilisateur » ainsi qu'un mot de passe afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises. Ces paramètres d'accès à FINACorp Online sont remis au client par FINACorp en main propre contre décharge.

La conservation et la bonne utilisation des paramètres d'accès sont sous la responsabilité entière et exclusive du Client à partir du moment de leur remise par FINACorp à ce dernier. FINACorp recommande fortement à son Client de modifier son mot de passe dès sa première connexion. Le Client s'engage à tenir ses paramètres d'accès rigoureusement secrets. FINACorp ne pourra en aucun cas encourir la responsabilité d'une utilisation frauduleuse des paramètres d'accès.

### **Article 3 : Transmission, réception et exécution des ordres électroniques**

Les ordres électroniques saisis et validés par le client via la plateforme de passage d'ordres en ligne FINACorp Online sont automatiquement horodatés et transmis au marché pour exécution.

Lorsqu'une opération sur valeurs mobilières ne s'inscrit pas, par les valeurs mobilières concernées ou par les montants en cause dans le cadre des opérations initiées habituellement par le Client, FINACorp doit revenir vers le Client pour s'enquérir notamment des objectifs de l'opération en cause avant que l'ordre ne soit exécuté.

FINACorp dispose d'un système automatisé de vérification du compte du Client. En cas d'insuffisance des provisions ou des couvertures, le système assure le blocage de l'entrée de l'ordre et avise le Client des raisons du blocage.

FINACorp fournit un système de vérification automatique de la cohérence de l'ordre transmis par le Client via FINACorp Online, notamment de la limite de prix dont il est assorti, avec les conditions du marché. En cas d'incohérence, le système assure le blocage automatique de l'entrée de l'ordre dans le système de négociation et avise le Client des raisons du blocage.

La plateforme de transmission des ordres en ligne FINACorp Online permet au Client de récapituler définitivement l'ensemble de ses choix, de confirmer l'ordre ou de le modifier selon sa volonté.

FINACorp fournit un système de réception de la confirmation de l'ordre du Client.

FINACorp assume la responsabilité de la bonne exécution de l'ordre, après que la confirmation de prise en compte de l'ordre ait été adressée au Client et dès l'instant où ce dernier a confirmé son accord.

Toutefois, tant que l'ordre n'a pas été exécuté, le Client peut demander, par écrit, par téléphone ou par tout autre moyen laissant trace sur un document électronique tel que défini par l'article 453 bis du code des obligations et des contrats, sa modification ou son annulation, nonobstant toute confirmation de sa part.

En cas de dysfonctionnement du système de réception des ordres, FINACorp doit informer le Client de la nature et de la durée prévisible du dysfonctionnement.

En cas d'interruption ponctuelle du service de transmission d'ordres en ligne, FINACorp met à la disposition du Client les équipements alternatifs suivants : téléphone, télécopie (fax).

### **Article 4 : Risques financiers liés aux ordres de bourse**

Le client reconnaît avoir une parfaite connaissance des risques inhérents à la nature des opérations qu'il envisage d'effectuer, et accepte expressément d'assumer les conséquences de l'exécution des ordres qu'il a initié. L'opportunité d'un ordre relevant ainsi de la seule appréciation du Client, celui-ci s'interdit de rechercher la responsabilité de FINACorp en raison des éventuelles pertes consécutives à l'exécution desdits ordres.

**Article 5 : Sécurité technique**

FINACorp dispose d'un certificat SSL délivré par l'Agence Nationale de Certification Electronique. Ce certificat assure l'intégrité des données, l'authentification de leur origine et la protection des messages à caractère confidentiel.

**Article 6 : Preuve des opérations**

Les ordres parvenus à FINACorp via son site FINACorp Online à travers la saisie du nom d'utilisateur et du mot de passe sont supposés émaner du Client lui-même. En cas de contestation, les enregistrements électroniques représentent une preuve formelle et suffisante quel que soit leur support matériel.

**Article 7 : Rémunération de FINACorp**

Les services de FINACorp sont rémunérés sur la base des conditions tarifaires en vigueur.

Par cette convention, le Client autorise FINACorp à prélever directement sur son compte tous les frais et commissions occasionnés par ses opérations.

**Article 8 : Durée et résiliation**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année et sera reconduite tacitement à compter de la date de sa signature. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le décès du Client ou la perte de sa capacité à s'engager mettent fin à la présente convention. Les opérations exécutées par FINACorp dans l'ignorance de ces événements sont opposables au client ou à ses ayants droits.

**Article 9 : Jurisdiction compétente**

Le contentieux ou litige pouvant naitre entre les parties à l'occasion de la présente convention est porté devant le Conseil du Marché Financier pour arbitrage. En cas de non résolution du litige par devant le CMF, les tribunaux de Tunis seront seuls compétents pour résoudre le litige.

**FINACorp**

**Le Client**

Fait en double exemplaire

à ....., le .....

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

Je déclare avoir reçu mes paramètres d'accès et en donner décharge par la présente.

Nom et prénom du client : .....

Titulaire de la CIN n° : .....